

Détails des résultats de l'évaluation, date limite du 1^{er} avril 2026
programmes de Création et de Documentation

Répartition des subventions par discipline artistique – programme de Création

Discipline	Demandes approuvées	Demandes évaluées	Taux de succès (%)	Montant octroyé (\$)	Montant demandé (\$)	Taux de financement (%)
Architecture	1	1	100,0	18 491,00	18 491,00	100,0
Métiers d'art	6	18	33,3	84 830,00	273 206,57	31,0
Danse	0	1	0	0	20 000,00	0
Arts littéraires	11	33	33,3	149 100,00	538 682,37	27,7
Arts médiatiques	7	25	28,0	127 475,00	430 569,50	29,6
Arts multidisciplinaires	8	17	47,1	109 960,00	251 859,05	43,7
Musique	15	48	31,3	202 001,00	762 391,13	26,5
Théâtre	5	17	29,4	78 000,00	245 916,75	31,7
Arts visuels	19	70	27,1	284 922,97	1 082 043,80	26,3
TOTAL	72	230	31,3	1 054 779,97	3 623 160,17	29.1

*Les demandes soumises en Arts multidisciplinaires ont été évaluées en fonction de la discipline la plus proche de chaque projet, telle que déterminée par le personnel d'artsnb.

Répartition des subventions par discipline artistique – programme de Documentation

Discipline	Demandes approuvées	Demandes évaluées	Taux de succès (%)	Montant octroyé (\$)	Montant demandé (\$)	Taux de financement (%)
Architecture	0	0	0	0	0	0
Métiers d'arts	1	1	100,0	9 010,00	10 000,00	90,1
Danse	0	0	0	0	0	0
Arts littéraires	1	1	100,0	10 000,00	10 000,00	100,0
Arts médiatiques	0	3	0	0	30 000,00	0
Arts multidisciplinaires	1	3	33,3	6 000,00	25 000,00	24,0
Musique	0	1	0	0	10 000,00	0
Théâtre	0	0	0	0	0	0
Arts visuels	2	7	28,6	19 990,00	67 568,00	29,6
TOTAL	5	16	31,3	45 000,00	152 568,00	29,5

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick. Le ministère fournit également un investissement supplémentaire au programme d'Artiste en résidence comme réponse aux recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.